

La lettre des psychologues

n° 28, mars 2014

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

et aussi sur facebook [psychologues CGT](https://www.facebook.com/psychologuesCGT)

SALAIRES ET PRECARITE



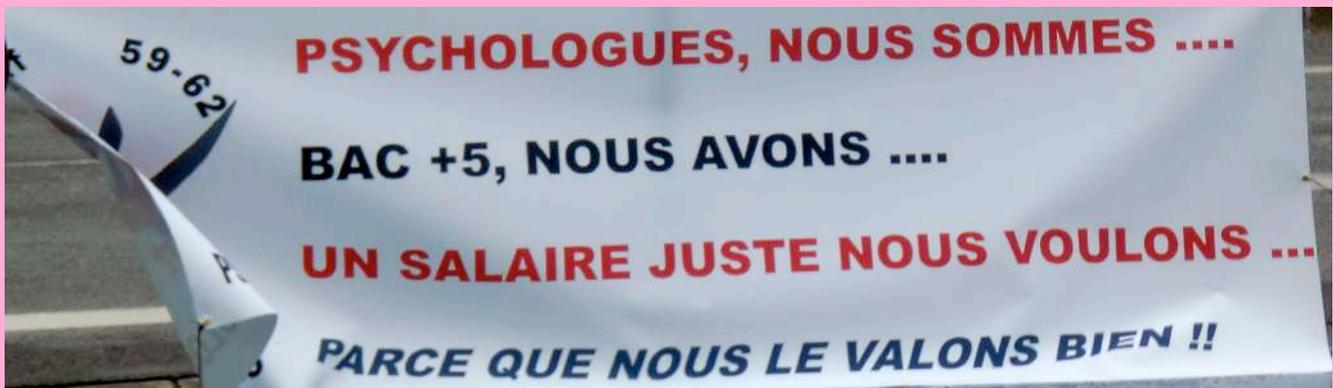
nouvelle mobilisation le 10 avril

Tous à vos banderoles !

L'intersyndicale a retenu le principe d'une journée de grève le 10 avril.

La CGT appelle à une nouvelle manifestation à Paris et une Assemblée Générale le 10 avril à la Bourse du Travail

(3 rue du Château d'eau, proche de la Place de la république)



Pétition sur les stages : mettre fin aux abus

<http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/stages-stop-aux-abus?>

Il y a aujourd'hui entre 1,5 et 2 millions de stagiaires sans aucun statut dans le code du travail. La CGT lance donc une pétition en ligne. Nous avons déjà obtenu qu'une loi sur les stages soit débattue à l'Assemblée en début d'année 2014, il faut désormais mettre la pression pour que son contenu permette enfin de garantir des droits aux stagiaires et de lutter contre les abus.

Un psychologue stagiaire coûte pendant toute la durée de son stage moins qu'une journée de médecin intérimaire... Le budget nécessaire pour un établissement psychiatrique moyen ne serait que de 6.000 €/ an. Cessons d'être une variable d'ajustement dès nos études ! Les étudiants des carrières sociales ont obtenu un communiqué commun des 2 ministres de la santé et de l'enseignement supérieur reconnaissant la gratification de leur stage.



Une pluie de rapports



8 Rapport ROBILIARD sur la santé mentale, rendu en décembre 2013, rédigé à la demande de Marisol Touraine

Proposition n° 25 (page 85) : réarticuler les compétences professionnelles en reconnaissant un rôle aux psychologues cliniciens en premier recours et en examinant la possibilité et les modalités d'une prise en charge de leur exercice par l'assurance maladie

Certes ce rapport reconnaît bien la place de notre profession mais nous tenons à rappeler notre engagement en faveur d'un choix de prise en charge publique, via l'embauche de psychologues. L'exercice libéral qui est prôné, risque de pénaliser les usagers qui n'y auront pas tous accès. Ce rapport est le préliminaire à l'écriture d'un texte réglementaire sur la psychiatrie et la santé mentale prévu pour juin 2014. Encore et toujours nous interpellons nos députés et notre ministre de tutelle afin que la dimension psychologique de la prise en charge des patients soit réintégrée dans la réécriture de la loi hospitalière.

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1662.asp>

8 Rapport PECHEUR concernant la Fonction Publique, rendu en octobre 2013

<https://www.google.fr/search?hl=fr&q=rapport+pecheur&meta=cr%3DcountryFR>

Il s'agit de revoir dans son ensemble l'architecture des catégories (A, B et C), corps et grades, ainsi que leurs échelons et primes, en commençant par la catégorie C. Une opportunité qu'il nous faut saisir pour se dégager enfin des accords Durafour !!

8 Rapport CORDIER sur la stratégie nationale de santé, juin 2013

Ce rapport prélude une nouvelle réglementation sur la santé. Nous y sommes tout à fait absents...



Loi ANT : les nouveautés Nouvelle instruction DGOS

- Ø La titularisation s'applique aux CDI sans conditions d'ancienneté
- Ø Tous les personnels concernés doivent être informés
- Ø Les budgets correspondant seraient déjà inscrits dans l'ONDAM des établissements
- Ø Des concours peuvent être mutualisés entre établissements, si le nombre d'agents concernés est trop restreint
- Ø Un bilan annuel doit être présenté en CTE
- Ø Un comité de suivi local doit être mis en place

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/11/cir_37701.pdf

Les psychothérapies feraient faire des économies !

La thèse de doctorat de l'EHESP d'Anne DEZETTER de 2012 démontre que le remboursement des psychothérapies permettrait à la Sécurité Sociale de faire des économies. Elle réduirait le coût des prescriptions médicamenteuses et le nombre d'actes des psychiatres.

Pour en savoir plus, allez sur le site de l'EHESP



Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

Si vous la recevez par un intermédiaire,

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts